

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents 19

pouvoirs : 8

**OBJET :**

**PERSONNEL  
MUNICIPAL -  
VERSEMENT DE LA  
PRIME DE FIN  
D'ANNÉE 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*Délibération n° 2025-43*

L'an deux mil vingt-cinq,  
le : **Lundi 29 septembre**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2025.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, Mme Marie-José MARTIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

**Absents ou excusés** : M. Lionel GONNET qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, M. Abdellah LHESSANI qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Charlene RENARD qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Madame Mireille NOGUET a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Conformément à l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984 relatif aux avantages collectivement acquis, un système de prime de fin d'année a été mis en place dans le cadre de la rémunération des agents de droit public, titulaires ou non, à temps complet ou partiel, ainsi que pour les agents sous contrat de droit privé.

Cette prime constitue ainsi un complément de rémunération pour les agents. Elle est versée par la ville de L'AIGLE en deux fois, pour moitié sur les mois de novembre et décembre.

Le principe retenu est celui d'une attribution au prorata du temps de travail quel que soit le grade de l'agent. Seule la façon de servir (absences répétées, sanctions) peut atténuer son montant.

En 2024, ce complément de rémunération était de 1 200,00 € brut par agent. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer une augmentation de 50,00 €, portant ainsi le montant de la prime à 1 250,00 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

➤ **APPROUVE le montant de la prime de fin d'année 2025  
proposé ci-dessus.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Philippe VAN-HOORNE**